



Office franco-allemand pour la jeunesse / Deutsch-französisches Jugendwerk

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) est une institution binationale qui s'appuie sur les associations de jeunesse, les écoles, les comités de jumelage, etc. pour organiser et subventionner des rencontres franco-allemandes de jeunes. Il fut créé en 1963 suite à la signature par le président Charles de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer du **▲ Traité de l'Élysée**. Il n'avait alors pas grand-chose à voir avec la modeste administration que seuls les observateurs attentifs des relations franco-allemandes connaissent aujourd'hui. Un coup d'œil sur l'origine de cet organisme révèle en effet qu'un curieux volontarisme présida à sa création. On le dota en 1963 d'un statut juridique calqué sur celui des organismes spécialisés des Nations Unies ainsi que d'un budget conséquent, dix fois supérieur à celui consacré par chaque gouvernement pour les échanges internationaux de jeunes. Cette manne financière permit à l'OFAJ de lancer pendant une dizaine d'années une vérita-

ble politique d'échanges de masse (200 000 à 300 000 jeunes chaque année).

Il importe, pour comprendre l'originalité de l'OFAJ des années 1960, de bien mesurer le projet intellectuel des pères fondateurs. L'objectif affiché en 1963 n'était pas trivial : il s'agissait de mettre fin, par la multiplication des rencontres de jeunes, au vieil antagonisme franco-allemand. Derrière la politique des échanges de masse se cachait en d'autres termes un objectif original : socialiser toute une nouvelle génération. Cette politique fut exprimée de manière imagée par **▲ Joseph Rovau**, un personnage qui joua un rôle important dans cette histoire : l'OFAJ devait permettre « la plus grande migration des peuples jamais organisée en temps de paix par des moyens et avec des intentions pacifiques ». Cette ambition fait de l'OFAJ des années 1960 une action publique unique en son genre. L'histoire des politiques européennes de jeunesse nous rappelle en effet que les gouvernements ont toujours rechigné à déléguer à une instance supranationale une compétence en matière de socialisation

politique (les politiques européennes de jeunesse n'ont connu leur envol, au cours des années 1980, que sous l'impulsion d'un référentiel de marché). L'instrument mobilisé – la multiplication de rencontres de courte durée – est également original. Il supposait une sorte de foi humaniste et optimiste dans les vertus des contacts, fussent-ils éphémères, entre les populations.

Ce système de croyances se comprend dans le contexte de l'époque. La spécificité de l'OFAJ renvoie tout d'abord à son inscription dans une certaine mémoire collective des relations franco-allemande. L'analyse des représentations des acteurs qui portèrent le projet révèle en effet que ce programme d'action publique ne faisait pas sens en lui-même mais dans un rapport d'intertextualité avec un grand récit sur l'histoire des relations entre les deux pays : la théorie des **▲ ennemis héréditaires**. Relayé par la propagande politique au lendemain de chaque guerre, ce récit structurait la représentation historique spontanée de la génération des pères fondateurs de l'OFAJ. Le projet intellectuel de l'OFAJ offrait une fin heureuse à cette histoire, la socialisation d'une nouvelle génération devant permettre de mettre un terme à la loi du talion.

Le système de croyances qui présida à la création de l'OFAJ est ensuite, et peut-être surtout, une construction politique. Contrairement au discours de légitimation produit par l'institution, le projet d'Office franco-allemand pour la jeunesse ne fut pas porté par des acteurs privés. En tant que recette administrative, l'OFAJ est bien

l'héritier des contacts que les pouvoirs publics tissèrent avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire lors de l'occupation française en Allemagne. Le cadre institutionnel des partenariats publics/privés qui permit le développement du programme fut bien posé à cette époque. Mais contrairement à une thèse fort répandue, les associations qui s'étaient engagées dans le rapprochement franco-allemand par la jeunesse au lendemain de la guerre n'accueillirent pas favorablement la nouvelle institution. Elles étaient entre-temps passées à autre chose et espéraient la création d'un Office européen pour la jeunesse. Même les institutions privées les plus franco-allemandes firent savoir qu'elles regrettaient le caractère « monogamique » (**▲ Alfred Grosser**) de ce programme. L'OFAJ eut beau clamer haut et fort que son horizon était européen, il constitua bel et bien, du fait de son budget et de son importance symbolique (voir ci-après), un point de *veto* face au développement des politiques européennes de jeunesse. Malgré les demandes récurrentes des associations, les gouvernements ne consentirent qu'à une ouverture cosmétique de ses programmes aux pays tiers. L'origine de cette politique de multiplication sur une large échelle des rencontres franco-allemandes de jeunes ne saurait donc être cherchée du côté des acteurs privés.

Un élément politique et contingent joua un rôle décisif dans la genèse de cette politique publique franco-allemande et volontariste : le ralliement à ce projet d'acteurs – tels que le président Charles de Gaulle, le chancelier Konrad Adenauer

ou encore les deux ministères des Affaires étrangères – qui disposaient de suffisamment de ressources pour la rendre matériellement possible. Le caractère contingent de l'OFAJ découle du fait que les motivations de ces individus/groupes étaient largement indépendantes les unes des autres. Déçu par l'échec des négociations sur les autres chapitres du Traité de l'Élysée, de Gaulle entendait faire du futur OFAJ le symbole de la **réconciliation** franco-allemande. Appelé à prendre sa retraite à la fin de l'année 1963, Adenauer cherchait un moyen pour donner plus de lustre à l'œuvre politique dont il était le plus fier : le rapprochement avec l'ancien ennemi héréditaire (**♣ Couple**). Essentiellement préoccupé par la question de la promotion de la langue française en Allemagne, le ministère français des Affaires étrangères se rallia à la dernière minute à ce projet afin de contourner l'absence d'engagement de la partie allemande sur ce volet des négociations. Le ministère allemand des Affaires étrangères engagea simultanément ses ressources dans cette entreprise car il vit dans l'OFAJ un instrument de communication de nature à contrecarrer l'offensive idéologique de la RDA en direction de la jeunesse française (**♣ France-RDA**). Le volontarisme politique qui entoura la création de l'OFAJ fut le fruit de la conjonction de plusieurs astres engagés sur des orbites fort différentes. Les astrophysiciens de la politique seraient bien en peine de prévoir quand un tel réaligement se reproduira.

Qu'est-il advenu de ce système de croyances au lendemain de la

création de l'OFAJ ? L'idéologie binationale de la réconciliation dans laquelle baignèrent les premières rencontres fut rapidement contestée par la génération de Mai 1968. Les conflits se multiplièrent entre jeunes et organisateurs ainsi qu'entre participants français et allemands. On lança par ailleurs rapidement des enquêtes quantitatives et qualitatives visant à évaluer les effets de cette politique en termes de changement des mentalités. Elles mirent en évidence que les rencontres de courte durée, corollaires de la politique d'échanges de masse, auraient plutôt tendance à renforcer les préjugés et les **♣ stéréotypes** réciproques. L'échec du paradigme fondateur fut finalement acté au début des années 1970. Depuis cette époque, l'OFAJ s'applique, comme d'autres institutions formellement semblables (Office franco-québécois pour la jeunesse, Office germano-polonais pour la jeunesse) à répondre à la demande sociale en matière de rencontres binationales de jeunes.

L'OFAJ a-t-il pour autant perdu toute signification politique ? Après l'abandon de son programme d'action politique éducatif originel – la socialisation de toute une classe d'âge – l'Office franco-allemand pour la jeunesse décida de concentrer son action sur les publics les moins favorisés, comme par exemple les jeunes travailleurs, et sur les groupes sociaux intéressant les gouvernements (les scolaires, **♣ Système éducatif**). Il participa ensuite et surtout à la diffusion d'une représentation particulière de la relation entre les deux pays : le thème de l'union franco-allemande. Cette

parcelle de l'imaginaire franco-allemand a trouvé une expression dans diverses constructions symboliques comme la métaphore du couple franco-allemand ou le récit de la réconciliation entre les deux pays. L'OFAJ joua un grand rôle dans son expression et son institutionnalisation. Les jeunes de l'Office participèrent en effet à la quasi-totalité des « grand-messes » franco-allemandes organisées par les responsables officiels. Pensons par exemple à la cérémonie de Verdun, en 1984, quand François Mitterrand et Helmut Kohl se prirent la main devant des centaines de jeunes réunis par l'Office. Cette institution participa ainsi à la mise en scène d'une **♣ symbolique** efficace, ce que Robert Picht a appelé le « fantasme d'une fusion bilatérale presque mystique des deux nations ». Cette fonction symbolique est réactivée par les gouvernements à chaque anniversaire du Traité de l'Élysée.

Mathias Delori

- DEFRANCE Corinne, KREBS Gilbert, PFEIL Ulrich, 2008, *Les jeunes dans les relations transnationales. L'Office franco-allemand pour la jeunesse (1963-2008)*, Paris, Sorbonne nouvelle (OFAJ), 479 p.
- DELORI Mathias, 2008, *De la réconciliation franco-allemande à la « guerre des dieux ». Analyse cognitive et discursive d'une politique publique de socialisation à la cause de la paix : l'Office franco-allemand pour la jeunesse*, Thèse de doctorat de science politique, Grenoble, Université Pierre Mendès-France, 791 p.
- MÉNODIER Henri, 1988, *L'Office franco-allemand pour la jeunesse. Une contribution exemplaire à l'unité de l'Europe*, Paris, Armand Colin (OFAJ), 249 p.
- VAILLANT Jérôme, 2004, « L'Office franco-allemand pour la jeunesse : de la

réconciliation à la coopération au service de l'Europe », dans Martens Stephan (dir.), *L'Allemagne et la France. Une entente unique pour l'Europe*, Paris, L'Harmattan, p. 47-57.